STER, MICE VERNELIA.—Taxe de 1880, montant à.....24 00

Un certain ilot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams, Hillary, St. Charles et Hampson, désigné comme l'Ilet Marx, le dit Ilet No. 75 mesure 606 pieds de face sur 137 et 150 pieds de profondeur.

STURGIS, R.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Deux deux-cinquièmes de deux certaines lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Trois, Cambronne, Simple et Jefferson, désignés comme l'Ilet No. 22 et deux-cinquièmes du lot No. 24 de l'Ilet No. 116; les deux-cinquièmes du lot No. 23 et les deux-cinquièmes du lot No. 24 mesurent 20 pieds de face à la rue Troisième sur 60 pieds de profondeur.

SCHUTZER, C.—Taxe de 1880, montant à.....30c

Un certain demi-lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Troisième, Clinton, Hillary et Empire, désigné comme le demi du lot No. 1 de l'Ilet No. 125; le dit demi du lot No. 1 mesure 14 pieds de face sur rue Troisième et Clinton sur 120 pieds de profondeur.

SAMBOLA, A. ET P. A. DUCROS—Taxe de 1880, montant à.....27c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Laurel Grove, Hamilton, Napoléon et Diximes, désignés comme lots Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 321; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face sur la rue Laurel Grove sur 120 pieds de profondeur.

STEIN, LEWIS—Taxe de 1880, montant à.....$1 50

Un certain ilot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Monroe, Léonidas, Nelson et Diximes, désigné comme l'Ilet No. 320; le dit Ilet No. 320 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....90c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 262; les lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent 90 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Mary sur 150 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désigné comme lot No. 12 de l'Ilet No. 262; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Huitième sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....84c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 262; les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....72c

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 262; les lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent 90 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Mary sur 150 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désigné comme lot No. 12 de l'Ilet No. 262; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Huitième sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....84c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 262; les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur.

SPENCER, A. S. COLLINS—Taxe de 1880, montant à.....75c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues De Armas, Clinton, Millaudon et Aun, désigné comme lot No. 11 de l'Ilet No. 53; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face aux rues Millaudon et Aun sur 105 pieds de profondeur.

SCHMIDT, F., ET HERITIERS—Taxe de 1880, montant à.....$3 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Macarty, Tricinde, De Armas et Burthe, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'Ilet No. 265; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 30 pieds de face aux rues Macarty et Auma sur 105 pieds de profondeur.

SHIELDS, JOS.—Taxe de 1880, montant à.....$1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Neuvième, Jefferson, Léonidas et Dixième, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No. 306 et 325; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

SCHUTZ, H. G.—Taxe de 1880, montant à.....75c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Forshey, Cambronne et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'Ilet No. 433; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face aux rues Madison et Forshey, les lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurent 240 pieds de face à la rue Quatorzième; le lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Quatorzième.

SLIDELL, JOHN.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Léonidas, Monroe, Forshey et Quinzième, désignés comme lots Nos. 510 et 511; les dits lots Nos. 510 et 511 mesurent 300 pieds sur 300 pieds de profondeur.

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Mary, Monroe, Forshey et Quinzième, désigné comme l'Ilet No. 512; le dit Ilet No. 512 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Cambronne, Monroe, Forshey et Quinzième, désignés comme lots Nos. 510 et 511; les dits lots Nos. 510 et 511 mesurent 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

SLIDELL, JNO.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Un certain ilot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Cambronne, Monroe, Forshey et Quinzième, désignés comme lots Nos. 510 et 511; les dits lots Nos. 510 et 511 mesurent 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

STURKEN, E.—Taxe de 1880, montant à.....$7 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Troisième, Simple et Jefferson, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 116; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 50 pieds de face aux rues Cambronne et Troisième sur 120 pieds de profondeur.

STEELE, W. H.—Taxe de 1880, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Plum, Troisième et Quatrième, désigné comme lot No. 10 de l'Ilet No. 153; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face aux rues Washington et Plum sur 107 pieds de profondeur.

SALLONIER, JOSEPHINE—Taxe de 1880, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Plum, Madison et Cinquième, désigné comme lot No. 17 de l'Ilet No. 166; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 130 pieds de profondeur.

SALLONIER, JOSEPHINE—Taxe de 1880, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Plum, Madison et Cinquième, désigné comme lot No. 18 de l'Ilet No. 166; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur.

ST. PIERRE, SUC. E. P.—Taxe de 1880, montant à.....$7 35

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Neuvième et Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

SCHUTZ, H. G.—Taxe de 1880, montant à.....75c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Forshey, Cambronne et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'Ilet No. 433; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face aux rues Madison et Forshey, les lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurent 240 pieds de face à la rue Quatorzième; le lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Quatorzième.

SCOTT, W. T.—Taxe de 1880, montant à.....$6 00

Cinq certains lots et un demi d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Short, Burthe, Troisième et Washington, désignés comme lots Nos. 6, 7, 8, 9 et un demi du lot No. 10 de l'Ilet No. 106, les dits lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Short sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 10 mesure 30 pieds de face aux rues Short et Burthe sur 120 pieds de profondeur, le demi du lot No. 12 mesure 174 pieds de face à la rue Burthe sur 150 pieds de profondeur.

ST. BENEDICT, ORDRE DE—Taxe de 1880, montant à.....$10 50

Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Troisième, Burthe et Jefferson, désignés comme lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'Ilet No. 111; les lots Nos. 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 150 pieds de profondeur.

STURKEN, E.—Taxe de 1880, montant à.....$7 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Troisième, Simple et Jefferson, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 116; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 50 pieds de face aux rues Cambronne et Troisième sur 120 pieds de profondeur.

STEELE, W. H.—Taxe de 1880, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Plum, Troisième et Quatrième, désigné comme lot No. 10 de l'Ilet No. 153; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face aux rues Washington et Plum sur 107 pieds de profondeur.

SALLONIER, JOSEPHINE—Taxe de 1880, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Plum, Madison et Cinquième, désigné comme lot No. 17 de l'Ilet No. 166; le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 130 pieds de profondeur.

SALLONIER, JOSEPHINE—Taxe de 1880, montant à.....45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Plum, Madison et Cinquième, désigné comme lot No. 18 de l'Ilet No. 166; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur.

ST. PIERRE, SUC. E. P.—Taxe de 1880, montant à.....$7 35

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Neuvième, Jefferson, Léonidas et Dixième, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No. 306 et 325; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

SHARP, JULIA A.—Taxe de 1880, montant à.....15c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Neuvième, Jefferson, Léonidas et Dixième, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No. 306 et 325; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

SCHUTZ, H. G.—Taxe de 1880, montant à.....75c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Forshey, Cambronne et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'Ilet No. 433; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face aux rues Madison et Forshey, les lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurent 240 pieds de face à la rue Quatorzième; le lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Quatorzième.

SLIDELL, JOHN.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Léonidas, Monroe, Forshey et Quinzième, désignés comme lots Nos. 510 et 511; les dits lots Nos. 510 et 511 mesurent 300 pieds sur 300 pieds de profondeur.

SISTRAND, SUC. S.—Taxe de 1880, montant à.....

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Streitz, Jefferson, Léonidas et Belgique, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'Ilet No. 375; le lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Streitz et Jefferson sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue Streitz sur 120 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'une désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'un-chérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur.

La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN SLIDELL.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 1 mars, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 5ème jour d'avril, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 262; le lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Monroe sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 90 pieds de face à la rue Cohn sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....72c

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 262; les lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent 90 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Mary sur 150 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désigné comme lot No. 12 de l'Ilet No. 262; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Huitième sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....84c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 262; les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur.

SPENCER, A. S. COLLINS—Taxe de 1880, montant à.....75c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues De Armas, Clinton, Millaudon et Aun, désigné comme lot No. 11 de l'Ilet No. 53; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face aux rues Millaudon et Aun sur 105 pieds de profondeur.

SCHMIDT, F., ET HERITIERS—Taxe de 1880, montant à.....$3 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Macarty, Tricinde, De Armas et Burthe, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'Ilet No. 265; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 30 pieds de face aux rues Macarty et Auma sur 105 pieds de profondeur.

SHIELDS, JOS.—Taxe de 1880, montant à.....$1 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Neuvième, Jefferson, Léonidas et Dixième, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No. 306 et 325; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face aux rues Neuvième et Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

SCHUTZ, H. G.—Taxe de 1880, montant à.....75c

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Forshey, Cambronne et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'Ilet No. 433; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face aux rues Madison et Forshey, les lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurent 240 pieds de face à la rue Quatorzième; le lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Quatorzième.

SLIDELL, JOHN.—Taxe de 1880, montant à.....$1 20

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Léonidas, Monroe, Forshey et Quinzième, désignés comme lots Nos. 510 et 511; les dits lots Nos. 510 et 511 mesurent 300 pieds sur 300 pieds de profondeur.

SISTRAND, SUC. S.—Taxe de 1880, montant à.....

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Streitz, Jefferson, Léonidas et Belgique, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'Ilet No. 375; le lot No. 1 mesure 30 pieds de face aux rues Streitz et Jefferson sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue Streitz sur 120 pieds de profondeur.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur et dans le cas qu'une désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'un-chérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur.

La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera réintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN SLIDELL.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 1 mars, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 5ème jour d'avril, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Forshey et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'Ilet No. 433; les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent 300 pieds de face à la rue Madison sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 13 forme l'encoignure des rues Madison et Forshey; les lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurent 240 pieds de face à la rue Quatorzième; le lot No. 22 mesure 30 pieds de face à la rue Quatorzième.

Trente certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Upper Line, Plum, Jackson et Quatorzième, désignés comme lots Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'Ilet No. 433; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Upper Line sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Plum sur 120 pieds de profondeur et le dit lot No. 14 forme l'encoignure des rues Upper Line et Plum; le dit lot No. 21 forme l'encoignure des rues Upper Line et Plum; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Upper Line et Plum. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $ 24 02.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et le lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PHILIP SHEU.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 1 mars, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 5ème jour d'avril, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Leves, Léonidas, Monroe et Cinquième, désigné comme lot No. 82 mesure 30 pieds de face à la rue Leves sur 100 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $2 25.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et le lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JULIA A. SHARP.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 1 mars, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 5ème jour d'avril, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Neuvième, Léonidas, Jefferson et Dixième, désigné comme lot No. 5 dans l'Ilet No. 306 et 325; le dit lot No. 5 mesure 60 pieds de face à la rue Neuvième sur 120 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Neuvième et Jefferson. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $1 27.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et le lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant, ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. P. S. SNYDER.
Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 1 mars, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siège la Cour Civile de district de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 5ème jour d'avril, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Forshey et Quinzième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 433; les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 30 pieds de face aux rues Madison et Forshey sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....84c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 262; les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....72c

Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'Ilet No. 262; les lots Nos. 7, 8 et 9 mesurent 90 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Mary sur 150 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....12c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désigné comme lot No. 12 de l'Ilet No. 262; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Huitième sur 120 pieds de profondeur.

SATCHELL, CHAS.—Taxe de 1880, montant à.....84c

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cohn, Monroe, Mary et Huitième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'Ilet No. 262; les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent 30 pieds de face aux rues Cohn et Mary sur 120 pieds de profondeur.

SPENCER, A. S. COLLINS—Taxe de 1880, montant à.....75c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues De Armas, Clinton, Millaudon et Aun, désigné comme lot No. 11 de l'Ilet No. 53; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face aux rues Millaudon et Aun sur 105 pieds de profondeur.

SCHMIDT, F., ET HERITIERS—Taxe de 1880, montant à.....$3 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Macarty, Tricinde, De Armas et Burthe, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'Ilet No. 265; les dits lots Nos. 23 et 24 mesurent 30 pieds de face aux rues Macarty